

Ouest France jeudi 16 juillet 2026

Avis administratifs

Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE

Projet de modification de droit commun n° 1 du Plan local d'urbanisme

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 22 juin 2026 M. le Maire de Joué-sur-Erdre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification de droit commun n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Joué-sur-Erdre, pour ajout de bâtiments susceptibles de changement de destination en zone agricole.

Ce projet de modification n'est pas soumis à évaluation environnementale.

À cet effet, M. Pascal Dumoulin, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif de Nantes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Joué-sur-Erdre, durant 17 jours, du 15 juillet 2026 à 9 h 00 au 31 juillet 2026 à 17 h 00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre, les :

- mercredi 15 juillet 2026 de 9 h 0 à 12 h 00,
- vendredi 31 juillet de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public et sur le site internet : www.jouesurerdre.fr

Les observations sur le projet de révision pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie,
- adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie@jouesurerdre.fr
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai de trente jours à compter de l'expiration de l'enquête, et tenus pendant un an à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site internet www.jouesurerdre.fr ainsi qu'à la préfecture de Loire-Atlantique.

Presse Océan jeudi 16 juillet 2026

Avis administratifs

Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE
Projet de modification de droit commun n° 1
du Plan local d'urbanisme

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 22 juin 2026 M. le Maire de Joué-sur-Erdre a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification de droit commun n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Joué-sur-Erdre, pour ajout de bâtiments susceptibles de changement de destination en zone agricole.

Ce projet de modification n'est pas soumis à évaluation environnementale.

À cet effet, M. Pascal Dumoulin, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif de Nantes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Joué-sur-Erdre, durant 17 jours, du 15 juillet 2026 à 9 h 00 au 31 juillet 2026 à 17 h 00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre, les :

- mercredi 15 juillet 2026 de 9 h 0 à 12 h 00,
- vendredi 31 juillet de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier sera consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public et sur le site internet : www.jouesurerdre.fr

Les observations sur le projet de révision pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie,
- adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie@jouesurerdre.fr
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse : mairie de Joué-sur-Erdre, 87, rue du Bocage, 44440 Joué-sur-Erdre.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du PLU sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront transmis au maire dans un délai de trente jours à compter de l'expiration de l'enquête, et tenus pendant un an à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site internet www.jouesurerdre.fr ainsi qu'à la préfecture de Loire-Atlantique.

PNA24